

UN PROJET À L'ÉCHELLE DES BASSINS GENEVOIS ET ANNÉCIEN, SOUTENU PAR L'EUROPE ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

VADEME est un projet européen qui inscrit dans la programmation Interreg France-Suisse 2014-2020. Il a réuni neuf partenaires français et suisses, pour une durée de 2 ans, de janvier 2021 à décembre 2022. Ce projet a également obtenu le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'Intérêt

« Partenaires environnement énergie ». Il bénéficie d'une participation technique et financière de quatre collectivités pilotes : le Canton de Genève en Suisse, Annemasse Agglomération, la Communauté de Communes du Genevois et le Grand Annecy en France.

DES OBJECTIFS D'INNOVATION ET DE COLLABORATION

L'objectif principal du projet VADEME est de traiter de la gestion des déchets inertes terreux issus des grands chantiers de développement urbain à l'échelle des territoires sous tension que sont les bassins genevois et annéciens.

Explorer cette thématique au travers de la vision pluridisciplinaire des différents partenaires du projet permet :

- de réunir les réseaux d'acteurs concernés, collectivités et professionnels du secteur, pour augmenter et structurer les collaborations,
- d'expérimenter des solutions innovantes de fertilisation des déchets inertes terreux,
- de favoriser l'émergence d'une économie circulaire de la gestion des terres inertes à l'échelle des territoires pilotes.



FEUILLE DE ROUTE VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA GESTION DES TERRES INERTES

Cette feuille de route a été réalisée dans le cadre du projet Interreg VADEME, qui vise l'optimisation de la gestion des déchets inertes terreux, et plus particulièrement leur valorisation. Elle est le fruit d'un travail collaboratif mis en place à l'échelle des bassins genevois et annéciens réunissant les collectivités et les acteurs de l'aménagement.

Cette feuille de route propose des axes de travail, déclinés en actions à mettre en œuvre sur les territoires. Elle identifie, pour chaque action, l'acteur principal et pilote de l'action, ainsi que sa temporalité potentielle. Chacun est invité à se ressaisir de tout ou partie de cette proposition-type.

LES LEVIERS IDENTIFIÉS

Afin de favoriser l'émergence d'une économie circulaire de la gestion des terres inertes, plusieurs leviers ont été identifiés, permettant de traiter le sujet dans une vision transversale et partenariale. Planificateurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, entreprises ont chacun un rôle à jouer pour participer à la constitution d'un système plus vertueux de l'aménagement des territoires et de la gestion des terres, qui puisse épargner le sol et ne plus envisager la terre comme un déchet mais bien comme une ressource.

- **Stratégie foncière, planification et règlements**
- **Phase travaux amont**
Conception, études et accompagnement pour une anticipation des flux de terres
- **Phase travaux**
Cahier des charges de consultation, déroulement du chantier, gestion des terres
- **Phase travaux aval**
Suivi et contrôle



74 Haute-Savoie
cl.a.u.e
7 espL Paul Grimault
74008 ANNECY
+33 (0) 4 50 88 21 10
www.caue74.fr

Chef de file français VADEME

opi industries technologies
Route de la Galaise 34
1228 Plan-les-Ouates
+41 22 304 40 40
www.opi.ch

Chef de file suisse VADEME

interreg-vademe.caue74.fr



VERS UNE FEUILLE DE ROUTE « ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE LA GESTION DES TERRES INERTES »



AXE DE TRAVAIL 1 : Sensibiliser & former les acteurs à la gestion des terres excavées / déblais

- Sensibiliser les collectivités à la problématique (par exemple : gisements annuels émis, besoins, gestion territoriale des déchets)
- Identifier les besoins en formation des différents métiers sur les aspects techniques et réglementaires par filières de valorisation pour éviter la mise en stockage (par exemple : mâchefers issus du SILA en structure de chaussée, chaulage, fertilisation des terres, traitement des plantes invasives...)
- Construire un parcours de formation adapté (par exemple : sur le modèle des certifications AIPR - autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Sensibiliser les citoyens et favoriser l'acceptation du voisinage, dans le cadre de chantier et/ou à proximité des sites de gestion des terres



AXE DE TRAVAIL 2 : Définir une politique territoriale favorisant la gestion circulaire des terres excavées / déblais

- Effectuer un diagnostic territorial des besoins d'implantation de sites de gestion et de valorisation
- Réaliser une prospection foncière afin d'accueillir un ou des site(s) de gestion et de valorisation (plateformes de recyclage, de stockage temporaire, ISDI, etc.)
- Programmer l'implantation de sites de gestion et de valorisation dans les documents de planification d'urbanisme, en adéquation avec les besoins du territoire (exemple : taux de surface destiné aux sites de valorisation des terres)
- Limiter les excavations / exhaussements au travers des documents d'urbanisme par la rédaction de règles adaptées
- Étudier la faisabilité d'extension / de prolongation des autorisations d'exploitation de carrières



AXE DE TRAVAIL 3 : S'engager dans la programmation circulaire

- Mettre en place une politique globale de programmation des opérations aménagements et d'infrastructures intégrant l'économie circulaire (collaboration indispensable des maîtrises d'ouvrage permettant une cohérence et une efficacité territoriale)
- Adapter les clauses contractuelles des marchés pour intégrer l'économie circulaire : RC, AE, CCAP, CCTP, Bordereau des prix
- Se porter consommateur et/ou intégrer le plus en amont possible les consommateurs de terres issues d'un process de valorisation en favorisant une provenance locale (par exemple : autoriser les variantes dans les marchés publics pour permettre l'utilisation des terres inertes fertilisées en aménagement d'espaces verts, des écomatériaux pour la construction, des déblais valorisés en sous-couche...)
- Mettre en place des outils de pilotage & suivi



AXE DE TRAVAIL 4 : Intégrer la gestion circulaire des terres excavées / déblais dans les opérations

- Identifier les filières de valorisation adaptées (par exemple confier des missions spécifiques à un AMO ou géotechnicien)
- Privilégier la valorisation in-situ, les opérations de déblais-remblais et le stockage temporaire sur l'emprise des opérations
- Identifier les besoins au sein de sa propre structure, puis de l'EPCI pour favoriser « l'autoconsommation » des terres excavées / déblais valorisés (par exemple : besoins de terres / graves pour des terrassements, besoins des services espaces verts pour la désimperméabilisation des sols, la végétalisation des espaces publics, ...)
- Anticiper les coûts d'étude, de travaux et de valorisation avant la consultation des entreprises de travaux



AXE DE TRAVAIL 5 : Mettre en place un accompagnement réglementaire

- Assurer une veille réglementaire
- Traduire les exigences réglementaires au niveau opérationnel et accompagner leur mise en place dans les process projet (diagnostics, DCE, suivi)
- Assurer une veille active liée à la garantie et à l'assurabilité



AXE DE TRAVAIL 6 : Développer une démarche d'amélioration continue à l'échelle territoriale

- Constituer et animer une communauté des référents économie circulaire
- Centraliser et communiquer au sein la communauté des référents économie circulaire
- Réaliser la veille innovation et partager des solutions opérationnelles nouvelles
- Communiquer à l'externe sur les bonnes pratiques chantiers

CONTRIBUTEURS

	EPCI	MOA	AMO	MOE	ETx
AXE 1 - Ligne 1	■	■	■	■	■
AXE 1 - Ligne 2	■	■	■	■	■
AXE 1 - Ligne 3	■	■	■	■	■
AXE 1 - Ligne 4	■	■	■	■	■
AXE 2 - Ligne 1	■	■	■	■	■
AXE 2 - Ligne 2	■	■	■	■	■
AXE 2 - Ligne 3	■	■	■	■	■
AXE 2 - Ligne 4	■	■	■	■	■
AXE 2 - Ligne 5	■	■	■	■	■
AXE 3 - Ligne 1	■	■	■	■	■
AXE 3 - Ligne 2	■	■	■	■	■
AXE 3 - Ligne 3	■	■	■	■	■
AXE 3 - Ligne 4	■	■	■	■	■
AXE 4 - Ligne 1	■	■	■	■	■
AXE 4 - Ligne 2	■	■	■	■	■
AXE 4 - Ligne 3	■	■	■	■	■
AXE 4 - Ligne 4	■	■	■	■	■
AXE 5 - Ligne 1	■	■	■	■	■
AXE 5 - Ligne 2	■	■	■	■	■
AXE 5 - Ligne 3	■	■	■	■	■
AXE 6 - Ligne 1	■	■	■	■	■
AXE 6 - Ligne 2	■	■	■	■	■
AXE 6 - Ligne 3	■	■	■	■	■
AXE 6 - Ligne 4	■	■	■	■	■

ÉTAT D'AVANCEMENT

25%

- Prochaine étape :
- Réaliser une matrice AFOM/SWOT des modes de traitement

10%

- Prochaine étape :
- Limiter les excavations lors des chantiers de construction au travers des PLU/PLUi

10%

- Prochaine étape :
- Augmenter la pondération des critères de notation environnementaux et intégrer des critères spécifiques à la valorisation

25%

- Prochaines étapes :
- Automatiser la rentrée de données sur TERRASS
 - Fixer des indicateurs de suivi (exemple : quantité de déblais/remblais valorisés, émissions de GES lié à leur transport...)

10%

- Prochaine étape :
- Définir le périmètre de la veille réglementaire

10%

- Prochaines étapes :
- Identifier un pilote en charge de l'animation de la communauté
 - Partager les cahiers des charges innovants
 - Partager les coûts moyens par modes de traitement